

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LAMENTIN**NOMBRE DE MEMBRES**

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
33	33	26

Date de la convocation**10 mai 2023****Date d'affichage de la délibération****Adopte à l'unanimité****Séance du 16 MAI 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le mardi seize à dix-huit trente, le Conseil Municipal de la Commune de LAMENTIN, s'est réuni à la salle des délibérations de la mairie, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Ephrem GLORIEUX, 1^{er} adjoint.

Présents : M. Ephrem GLORIEUX ; Mme Christiane TREIL- ALBON ; M. Brun FELICIANNE; Mme Manuela PETRO-METONY ; M Lucien BEAUZOR ; M Jean-Louis SAINILY ; Mme Gladys BURAT adjoints au maire.

M. Saturnin FRANCILLONE; Mme Jacqueline BELFORT; M. Christia CITADELLE ; Mme Sylvie DAGONIA ; M. Richard PROMENEUR Mm Patricia VINGADASSALON ; M. Martelin RATIER ; M. Arthur MARICEL Mme Clara RIGAH; Mme Karine GATIBELZA ; M. Didier MARICEL ; Mm Cindy ARNASSALON M. Patrick AJAS; M. Bruno REMI ; M. Benjami GRACCHUS ; Mme Edwige BERMATOL ; Mme Nicole RAMASSAMY Conseillers Municipaux.

Représentés : Mme Anny GENIPA par M. Jean-Louis SAINILY
Mme Sylviane FONDS par Mme Patricia VINGADASSALON

Absents : M. Jocelyn SAPOTILLE ; M. Yvon COMBES; M. Rodrigue MOULIN
Mme Liliane; MAXIMIN-BAJAZET; Mme Sonia MERCADIER Mme Franci ROSAMONT ; Mme Annick ABELA ;

DELIBERATION N°2023/05/39**CEREMONIE DES RECOMPENSES DU PRIX DU CONSEIL MUNICIPAL**

La ville de Lamentin valorise chaque année les nouveaux lauréats au diplôme de Baccalauréat par la remise de récompenses lors de la cérémonie du Prix du Conseil Municipal.

Tous les bacheliers, sans distinction, seront récompensés pour leur mérite et le travail fourni durant l'année.

La manifestation se déroulera comme suit :

- une période d'inscription aura lieu dès l'annonce des résultats du Baccalauréat auprès du service Politique Educative par téléphone et/ou par mail ;
- une cérémonie de récompenses sera organisée le mercredi 19 juillet 2023 de 17h à 21h à la salle des fêtes. Au cours de celle-ci, des récompenses seront remises aux lauréats de la manière suivante :
 - les bacheliers ayant obtenu leur baccalauréat sans mention particulière reçoivent un chèque cadeau d'un montant de 50,00 €
 - les bacheliers ayant obtenu leur baccalauréat avec la mention « Assez bien » reçoivent un chèque cadeau d'un montant de 70,00 €

- les bacheliers ayant obtenu leur baccalauréat avec la mention « Bien » reçoivent un chèque cadeau d'un montant de 100,00 €
- les bacheliers ayant obtenu leur baccalauréat avec la mention « Très bien » reçoivent un chèque cadeau d'un montant de 200,00 €.

Seuls les bacheliers inscrits auprès du service Politique Educative durant la période d'inscription seront récompensés le jour de la cérémonie.

Le budget prévisionnel est le suivant :

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	OBSERVATIONS
Chèques cadeaux	16 000,00 €		Demande de sponsoring pour la remise de récompenses
Achat de pochettes	300,00 €		
Collation	2 000,00 €		Prise en charge par le service Protocole
Régie artistique et sonorisation	1 500,00 €		Prise en charge par le service Culturel
<u>TOTAL</u>	19 800,00 €		

Le Maire propose au conseil municipal d'approuver la manifestation et le budget de 19 800€.

Le conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé du maire et délibéré ;

DECIDE

ARTICLE 1 : D'approuver la manifestation « Prix du conseil municipal 2023 » et son budget de 19 800,00 €

ARTICLE 2 : De donner pouvoir au Maire pour signer tous actes et documents, accomplir toutes formalités administratives et financières pour mener à bien l'exécution de la présente.

ARTICLE 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat

Adopte à l'unanimité

Pour extrait conforme, rendu exécutoire,

Le Président,

M. Ephrem GEORGEUX

